

Prospection de l'uranium : les progrès accomplis par la Tanzanie en cinq ans

Par Aabha Dixit



Prélèvement d'échantillons de l'environnement dans la rivière Mkuju en vue de mesurer le rayonnement de fond avant le début de l'extraction.

(Photo : Firmi P. Banzi/Commission tanzanienne de l'énergie atomique)

D'après des experts locaux, la Tanzanie se situe à un stade avancé de la prospection d'uranium, et prévoit de lancer des opérations d'extraction sur son premier site minier approuvé dès que les conditions économiques seront favorables et que le prix de l'uranium aura augmenté. L'AIEA a aidé le pays à lancer son programme d'extraction d'uranium, notamment, en 2013, dans le cadre d'une mission consultative visant à mettre le projet sur pied.

« En l'espace de cinq ans, de grands progrès ont été accomplis », affirme Dennis A. Mwalongo, chef du Département des rayonnements ionisants à la Commission tanzanienne de l'énergie atomique (TAEC). « Le gouvernement a travaillé activement à la mise en œuvre des recommandations formulées par l'Équipe d'évaluation de sites de production d'uranium (UPSAT) de l'AIEA, notamment à l'élaboration de mesures juridiques et réglementaires appropriées, conformes aux prescriptions internationales. »

Il ajoute que le gouvernement a achevé la première phase de construction du complexe de laboratoires de la TAEC, qui offrira des services de radioanalyse et d'étalonnage permettant de faciliter le contrôle réglementaire de l'extraction d'uranium dans le pays et la région.

Le lancement de l'extraction d'uranium nécessite une planification à long terme, qui passe notamment par des études des sites de prospection sélectionnés et des évaluations du sol, ainsi que par la sensibilisation du public et la création de capacités. « Pour ce

faire, la mission UPSAT de l'AIEA a établi une base en proposant une évaluation complète des possibilités d'extraction d'uranium en Tanzanie », explique M. Mwalongo.

Sur le site de la rivière Mkuju, où est mis en œuvre le projet d'uranium le plus avancé de la Tanzanie, 36 000 tonnes d'uranium ont été mesurées et identifiées, ainsi que 10 000 tonnes de réserves présumées. Le site sera exploité par Uranium One, société russe d'extraction d'uranium qui prévoit de produire 1 400 tonnes d'uranium par an. « L'extraction d'uranium contribuera au développement socioéconomique durable de la Tanzanie. Un autre objectif important est de développer le port maritime de Dar es Salaam aux fins du transport et de l'exportation d'uranium », ajoute M. Mwalongo.

Pour répondre à la demande énergétique croissante, la Tanzanie prévoit de se tourner vers l'électronucléaire en se fondant sur la loi de 2003 sur l'énergie atomique, qui autorise le recours à l'uranium pour produire de l'électricité. Cette loi comprend des dispositions strictes prévoyant l'utilisation sûre de l'uranium. En prenant cette décision, la Tanzanie devient le premier pays en Afrique orientale et centrale s'appêtant à recourir à l'électronucléaire pour produire de l'électricité.

Améliorer les procédures internes grâce à la mission UPSAT

Les principales décisions visant à promouvoir et à assurer la production d'uranium sont fondées sur les recommandations de la mission UPSAT de l'AIEA, qui comprennent la mise en place d'une infrastructure réglementaire et d'une législation appropriée aux fins de l'extraction sûre d'uranium ainsi que l'harmonisation de la réglementation en vue de protéger les populations et l'environnement.

En attendant que cela se concrétise, la TAEC a élaboré une législation relative à la prospection, à la construction, à l'extraction et au traitement, à l'emballage et au transport de l'uranium ainsi qu'au déclassé final des sites d'extraction d'uranium recensés.

« Le gouvernement a clairement défini des orientations spécifiques relatives à la gestion des matières et des déchets radioactifs ainsi qu'à la protection des travailleurs, du public et de l'environnement », explique Dennis A. Mwalongo.

L'AIEA, la Commission européenne, la Commission de la réglementation nucléaire des États-Unis et la Commission canadienne de sûreté nucléaire ont assuré la création de

capacités, proposé des formations axées sur les compétences, mis à disposition un savoir-faire international et aidé au développement de compétences spécifiques.

Impliquer le grand public

L'extraction d'uranium est une activité diversifiée et complexe qui nécessite l'implication de toutes les parties prenantes, y compris du grand public.

Pour y parvenir, le gouvernement a organisé un certain nombre de campagnes et d'ateliers de sensibilisation du public en vue de faire mieux connaître les prescriptions réglementaires relatives à l'extraction d'uranium. Ce programme de sensibilisation cible les responsables du gouvernement central et des gouvernements locaux, les exploitants, les organismes de réglementation, les organisations non gouvernementales, les étudiants, les parlementaires et la société civile. Le cadre réglementaire vise à garantir la bonne gestion de l'extraction et de la préparation du minerai d'uranium par l'exploitant, sans nuire à la santé humaine et à l'environnement, explique M. Mwalongo.



Première phase de construction du laboratoire d'analyse de l'uranium de la Commission tanzanienne de l'énergie atomique

(Photo : D. Mwalongo/Commission tanzanienne de l'énergie atomique)



Le matériel du laboratoire d'analyse de l'uranium comprend un système de spectrométrie gamma, qui permettra aux autorités d'évaluer correctement l'uranium découvert dans le pays.

(Photo : D. Mwalongo/Commission tanzanienne de l'énergie atomique)